

Règlements du Cimetière de Saint Pierre-Ès-Liens

Annexe 1

Mise à jour de l'annexe 1 - 1^{er} janvier 2021

CONCESSIONS

Contribution concession tombe	Rs 300 par an
Contribution concession caveau	Rs 900 par an
Pénalité pour paiement de contribution tardif	Rs 100 par an
Transfert de concession	Rs 1,500

INHUMATIONS ET DEPOTS DE CENDRES

Inhumation (tombe)	Rs 2,000
Déplacement d'encadrement lors d'inhumation	Rs 1,200
Transfert de dépouille (caveau)	Rs 1,000
Dépôt de cendres (caveau)	Rs 500
Dépôt de cendres (autres)	Rs 200
Droit de fosse par la famille	Ne sera plus autorisé pour raisons de sécurité
Ouverture caveau (inhumation)	Rs 500
Enterrement tardif (après les heures ouvrables)	Rs 500

TRAVAUX SUR LES CONCESSIONS

Droit de construction mineure/ Réparation par la famille	Rs 100
Dépôt pour construction mineure/ Réparation par la famille	Rs 500
Droit de construction / Réparation par un tombaliste enregistré	Nil
Dépôt pour construction / Réparation par un tombaliste enregistré	Nil
Enregistrement de tombaliste	Rs 5,000 par an

ACQUISITION & AUTRES

Nouveau bail de concession	Rs 10,000
Recherche d'informations	Rs 200 par défunt